

Ludres, le 02 juillet 2019

Urbanisme

Affaire suivie par : Elodie VELSIN-service urbanisme

N/Réf. : PB/GM/EV/19-00002835

Objet : Nouvelle dénomination du Boulevard des Technologies en hommage à Charles Choné

Madame, Monsieur,

Je vous informais, dans mon courrier du 28 mars, du choix du Conseil Municipal de changer la dénomination du boulevard des technologies en avenue Charles CHONE, en hommage au Maire de la ville qui a exercé pendant plus de 40 ans et qui est à l'origine de la construction de la liaison entreprises et ville par cette voirie.

Suite à ce courrier, différents échanges ont eu lieu.

Bien conscient des démarches administratives occasionnées par ce changement, un travail important a été réalisé avec les différents organismes afin de faciliter votre tâche de mise à jour, comme je m'y étais engagé avec le Conseil Municipal.

Ainsi, le boulevard des technologies deviendra l'avenue Charles CHONE et il est à noter que chaque lieu conservera son numéro de voie.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le fruit de ce travail. Les différentes démarches pouvant être prises en charge par la commune sont listées dans le tableau.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir indiquer les démarches que vous souhaitez déléguer à la commune en complétant le tableau. Pour les démarches sélectionnées, il est impératif de transmettre en mairie les données « entreprises » notifiées dans le tableau sous la forme d'un fichier excel exploitable

La date du 04 octobre étant la date retenue pour la mise en œuvre du changement de dénomination, je vous saurai gré de bien vouloir retourner dès maintenant le tableau en mairie et pour le plus tard au 15 août.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

 Le Maire,
Pierre BOILEAU
1^{er} Vice-président du Grand Nancy

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE SEANCE DU : 18 MARS 2019

DELIBERATION N° : 1

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

**OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE EN HOMMAGE A CHARLES
CHONÉ**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Charles Choné, Maire honoraire de la ville, et Maire pendant plus de 40 ans, nous a quittés en 2018.

D'abord élu au conseil municipal, puis très vite sollicité et élu pour prendre les fonctions de Maire en 1963, il a très activement contribué au développement et à l'essor de Ludres qui est devenue une ville de plus de 6 000 habitants.

Bâtisseur reconnu et avant-gardiste, Charles Choné a fait en sorte de réaliser l'aménagement d'un territoire rationnel et tourné vers l'avenir.

Soucieux de permettre aux entreprises et à leurs salariés de vivre et entreprendre à Ludres, il a mobilisé toute son énergie dans ce sens.

Par ailleurs, il a permis le développement de services publics de grande qualité pour la population, dans tous les domaines : administratif, technique, culturel, sportif, social, et de la sécurité, notamment.

Dans le cadre des divers hommages qui lui sont rendus depuis sa disparition, et qui lui seront rendus, il paraît pertinent d'attribuer son nom à une voie communale majeure.

Ainsi, le boulevard des Technologies, axe privilégié pour les ludréen(ne)s et le public, qui relie le centre-ville au dynapôle, pourrait désormais prendre son nom. Présentant les caractéristiques d'une avenue, il paraît aussi opportun d'adopter désormais cette qualité.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification du nom du "Boulevard des Technologies" et de donner son accord pour sa nouvelle dénomination "Avenue Charles Choné", et ce, à compter du 1er mai 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

054-215403286-20190318-CM18032019-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2019

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal MARTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. DEFFOUN Denis, M. LOMBARD William, Mme LENIZSKI Christiane, Mme QUEUCHE Martine, M. GOETZ Philippe, Mme GUERBER Sandrine, M. LAMY Joël, Mme BERNIER Dominique, M. CLAUDOTTE Pierre, Mme NAEGELLEN Christine, M. PECHINE Patrick, Mme MERCIER Sophie, M. REGNIER Christian, Mme LAVAL Sandrine, M. CHAUVANCY Michel, M. VAUTHIER Claude, M. PICARD Benoît, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, Mme DIOT Sylvie, M. THIRIET Rémi

Avaient donné pouvoir :

M. BARATAUD Jean-Luc
Mme KOZEL Sophie
M. GILLOT Pierre
Mme RAIK Lauréline

avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à

Mme LENIZSKI Christiane
Mme RAVON Véronique
M. BOILEAU Pierre
M. DEFFOUN Denis

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 Mars 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 Mars 2019.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403288-20190318-CN18032019-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2019